

Image not found or type unknown



Compte bloqué par huissier

Par **david I**, le **05/12/2016 à 17:50**

bonjour mon compte vient d'être bloqué par huissier pour un crédit à la consommation que j'avais fait en 2005 en ont-ils le droit et comment faire pour le débloquent ? Merci d'avance

Par **chaber**, le **05/12/2016 à 18:20**

bonjour

l'huissier doit certainement avoir un titre exécutoire

<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1850>

Par **david I**, le **05/12/2016 à 18:55**

oui il a un titre exécutoire puisqu'il a bloqué mon compte, mais ce crédit date de 11 ans, c'est un peu tard,

Par **chaber**, le **05/12/2016 à 19:13**

bonjour

avec la nouvelle législation de juin 2008 le titre exécutoire est valable 10 ans, donc jusqu'en juin 2018

donc votre dette reste due